AVIS AUX CONSOMMATEURS QUÉBÉCOIS CONCERNANT LE DROIT À LA RÉPARATION :

Cet avis est conforme aux obligations de VinFast Auto Canada Inc. (« VinFast ») en vertu de la Loi sur la protection du consommateur du Québec, qui exige que VinFast divulgue si elle peut garantir la disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation et des informations nécessaires à l'entretien ou à la réparation du véhicule ou de ses composants. VinFast est fière d'offrir l'une des meilleures garanties pour les véhicules électriques au Canada, soit 10 ans ou 200 000 km, selon la première éventualité. Une liste complète de la couverture de la garantie est disponible dans le livret de garantie VinFast. Cependant, en raison de changements complexes dans la chaîne d'approvisionnement, de son statut de constructeur automobile nouvellement établi et de ses efforts constants pour améliorer ses véhicules, VinFast n'est pas en mesure de garantir la disponibilité des pièces de rechange, des services de réparation et des informations nécessaires à l'entretien ou à la réparation du véhicule ou de ses composants.

NOTICE TO QUEBEC CONSUMERS ON RIGHT TO REPAIR:

This notice is pursuant to VinFast Auto Canada Inc.'s ("VinFast's") obligations under Quebec's Consumer Protection Act, which requires VinFast to disclose whether it can guarantee the availability of replacement parts, repair services, and information necessary to maintain or repair the vehicle or its components. VinFast is proud to have one of the leading electric vehicle warranties in Canada at 10 years or 200,000 KM, whichever occurs first. A comprehensive list of full warranty coverage can be found in the VinFast Warranty Policy Booklet. However, with complex supply chain shifts, being a newly established vehicle manufacturer, and constantly striving for improvements in our vehicles, VinFast Auto Canada Inc. is unable to guarantee the availability of replacement parts, repair services and information necessary to maintain or repair the vehicle or its components.